

DIRECTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

Département des ressources humaines

DAFSI-DRH-IM

Paris, le 28 octobre 2022

OFFRE DE STAGE

LA DIRECTION *Affaires européennes et internationales*
De l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique
recherche
un.e stagiaire niveau bac+5

Délai limite de candidature au 10/11/2022

- L'AUTORITE DE REGULATION DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET NUMERIQUE (Arcom)

Née de la fusion du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi), l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) a été créée le 1^{er} janvier 2022 par la loi du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique.

Autorité publique indépendante, l'Arcom est le régulateur de la communication audiovisuelle et numérique. Elle garantit l'exercice de la liberté de communication au public par voie électronique ([article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée](#)), assure les missions prévues à l'[article L. 331-13 du code de la propriété intellectuelle](#) et veille au respect de la propriété littéraire et artistique (article 3-2 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée). En plus de ses compétences à l'égard notamment des services de radio, de télévision et de vidéo à la demande, ce nouveau régulateur voit son champ de compétences élargi à des acteurs du champ numérique, notamment les services de vidéo à la demande étrangers, conformément à la directive « Services de médias audiovisuels », et les plateformes en ligne, en particulier en matière de lutte contre la manipulation de l'information et la haine en ligne. La loi renforce également les moyens d'action dont dispose l'Autorité en matière de lutte contre le piratage.

L'Arcom est un organisme collégial doté de la personnalité morale. Pour assurer ses missions, elle dispose de 10 directions, placées sous l'autorité de son président et sous la responsabilité de son directeur général : direction administrative, financière et des systèmes d'information ; direction de la télévision et de la vidéo à la demande ; direction des plateformes en ligne ; direction de la radio et de l'audio numérique ; direction des publics, du pluralisme et de la cohésion sociale ; direction de la création ; direction juridique ; direction des affaires européennes et internationales ; direction des études, de l'économie et de la prospective ; direction de la communication ; d'un secrétariat général aux territoires qui anime et coordonne les 16 comités territoriaux de l'audiovisuel répartis dans les régions en métropole et en outre-mer ainsi que d'un secrétariat du collège qui organise les travaux du collège plénier.

Le site internet www.arcom.fr permet aux candidats de s'informer utilement sur l'activité et l'organisation de l'Arcom.

2 - ATTRIBUTIONS DE LA DIRECTION

La direction des affaires européennes et internationales a pour mission de proposer et de mettre en œuvre les actions européennes et internationales de l'Arcom, d'organiser la contribution et la participation de l'Arcom aux réseaux de coopération entre autorités de régulation, et notamment de coordonner l'activité de l'Arcom au sein du réseau des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (ERGA).

Elle suit, en collaboration avec la direction des affaires juridiques, l'évolution de la réglementation européenne dans le domaine de compétence de l'Arcom et participe aux travaux de définition de la position française auprès des institutions de l'Union européenne.

Elle apporte son soutien et son expertise aux différentes directions de l'Arcom, notamment en matière de comparaisons européennes et internationales.

Elle est également en charge des relations et des actions de coopération avec les homologues et interlocuteurs étrangers de l'Arcom, avec les organisations européennes et internationales et avec les entités publiques ou privées compétentes à l'étranger en matière de protection du droit d'auteur et des droits des organisateurs de manifestations sportives sur internet.

Elle réalise des travaux de veille et dresse des comparaisons européennes et internationales en matière de cadre réglementaire et de régulation, en soutien aux directions de l'Arcom.

Elle assure le pilotage des dossiers relatifs aux chaînes extracommunautaires et le suivi de l'audiovisuel extérieur de la France, en lien avec les autres directions de l'Arcom.

2 - DESCRIPTION DES ACTIVITES DU STAGIAIRE

Le/la stagiaire sera principalement chargé.e de dossiers européens et aura pour activité :

- De participer aux travaux de veille des actualités européennes concernant les médias ;
- De participer à la rédaction ou l'actualisation de rapports, de comptes rendus ou de notes en lien avec les données collectées dans le cadre de la veille précitée ;
- De rédiger des notes de synthèse sur les sujets réglementaires européens ;
- D'apporter un soutien à l'activité de la direction concernant les travaux du Groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels – ERGA ;
- De contribuer aux travaux européens (dont questionnaires et comparaisons internationales) sur la base des contributions des différentes directions de l'Arcom.

3 - DUREE DU STAGE ET PROFIL RECHERCHÉ

Durée du stage : 4 mois minimum, à commencer dès que possible (avant janvier).

Les candidat.es doivent être titulaires au minimum d'un diplôme de l'enseignement supérieur (bac+ 5 et posséder des bases en droit de la communication audiovisuelle et numérique et/ou du droit européen.

Ce stage requiert :

- un excellent niveau d'anglais ;
- de très bonnes capacités rédactionnelles ;
- une maîtrise ou un goût pour les problématiques relatives à la communication audiovisuelle et numérique ;
- rigueur, fiabilité et capacité à prendre en compte les orientations données.

Une connaissance des institutions / affaires européennes serait un plus.

Rémunération : Gratification de stage allouée selon les textes en vigueur en la matière, remboursement de transports à 50%, accès au restaurant inter-entreprises et à l'Association Sportive et Culturelle de l'Arcom (ASC Arcom).

Le /la stagiaire bénéficiera également de 2,5 jours de congés par mois.

Sous réserve de l'accord hiérarchique, les postes de l'Arcom sont ouverts au télétravail.

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de Martine Coquet, directrice des affaires européennes et internationales (martine.coquet@arcom.fr), et Gil Moureaux, directeur adjoint des affaires européennes et internationales (gil.moureaux@arcom.fr).

Les personnes intéressées par ce stage devront transmettre leur candidature au département des ressources humaines (recrutement@arcom.fr) au plus tard à la date indiquée à la 1^{ère} page de cette offre, délai de rigueur, en indiquant en objet de leur envoi « Stage à la DAEI ».

L'Arcom étudie avec la plus grande attention l'ensemble des candidatures qui lui sont adressées, notamment celles des personnes en situation de handicap, sans discrimination.

Le Directeur administratif, financier
et des systèmes d'information

Alban MARINO